



Bottens, le 2 septembre 2019

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

Commission des finances

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 2019-10 *Relatif à* **L'arrêté communal d'imposition pour les années 2020-2021**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Hervé Pittet, Patrick Oyon et Michel Panchaud, s'est réunie le 2 septembre 2017, afin de statuer sur l'objet en titre. Joanna Bocksberger, boursière communale, a répondu avec satisfaction aux différentes questions.

Pour rappel, le dernier arrêté d'imposition communal (voté en 2018) s'appliquait pour les années 2019-2020. La raison de ce préavis est de respecter l'accord des représentants des communes qui se sont engagés à répercuter une baisse de 1,5 point d'impôt minimum en 2020.

Avec un taux d'imposition de 69% en 2018, le résultat des comptes était équilibré, alors qu'une perte de CHF 385'000.- était prévue au budget. Etant donné que le taux d'imposition est maintenant à 74%, nous espérons que les comptes 2019 seront équilibrés bien que le budget prévoie un excédent de charges de CHF 196'000.-. Finalement, la Municipalité aurait pu envisager une baisse plus importante que le 1,5% proposé.

Néanmoins nous appuyons la proposition prudente de la Municipalité.

Conclusion

- vu le préavis municipal N° 2019-10 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

La Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2020-2021 tel que présenté.

Les membres de la Commission des finances incorpore :

David Bailly, Président

Hervé Pittet

Patrick Oyon

Michel Panchaud, Rapporteur